

Remise du rapport Kriegel sur la violence à la télévision et réaction du ministère de la Culture

Le rapport de la commission présidée par Mme Kriegel sur la violence à la télévision vient d'être remis officiellement au ministre de la Culture et de la Communication. Commandé en juin dernier par le ministre, ce document étudie l'impact des images de violence ou de pornographie sur les publics sensibles (LPn° 193, p. 82). Le rapport propose notamment de renforcer le caractère absolu de l'interdiction de diffuser des images violentes entre 6 heures 30 et 22 heures. Il propose également que soit réorganisée la Commission de classification des films afin que son rôle soit étendu à tous les supports (DVD, vidéocassettes, jeux vidéo?). Le ministre n'a pas donné suite à cette proposition, estimant que cette commission doit rester propre au cinéma. Par ailleurs, il a annoncé qu'il déposerait prochainement un projet de loi pour renforcer les pouvoirs de sanction du CSA en ce qui concerne les programmes violents à la télévision. Il compte se rapprocher du garde des sceaux pour aménager un article du code pénal qui condamne « toute activité de transport, de fabrication ou de diffusion d'un message à caractère violent ou pornographique, [...] lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur ». Le ministre reprend enfin la proposition du rapport Kriegel de créer une commission « d'évaluation de la dérive violente sur les chaînes télévisées et du respect des règles, qui aurait sa place au sein du CSA ».